



Puteaux, le 12 Juillet 2010

Réf. :
GR/GT/MA

Objet :
Comparatif sur le projet de loi gouvernemental
« complétant les dispositions relatives à la démocratie
sociale issues de la Loi du 20 Août 2008 »

Madame le Président, Monsieur le Président,

L'Assemblée Nationale a voté le 7 Juillet 2010 le projet de loi gouvernemental « complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la Loi du 20 Août 2008 ».

Ce projet de loi devra encore faire l'objet au début du mois de Septembre d'un examen par la Commission Mixte Paritaire Sénat/Assemblée Nationale avant adoption définitive.

Compte tenu du caractère extrêmement sensible de ce texte pour le devenir des très petites entreprises, la CGPME, **qui a milité activement pour que ne figure pas dans ce texte la disposition (article 6) ouvrant la possibilité de création de Commissions Paritaires Territoriales pour représenter le personnel des entreprises de moins de 11 salariés**, a souhaité fournir à ses organisations professionnelles et territoriales adhérentes un comparatif du texte tel qu'il est sorti des travaux de l'Assemblée Nationale avec les positions et propositions de notre Confédération. **C'est l'objet de cet envoi.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Président, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures.

Geneviève ROY,
Vice-Président
Chargé des Affaires Sociales